Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID: 081-258100551-20230411-2023012-DE



Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes Site Internet: pasdesbetes.fr

## République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes

## Séance du 11 Avril 2023

Date de Convocation

31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze-avril à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de la Commune de LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président,

Date affichage 11.04.2023

Présent(e)s: Mme MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONCALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MARCOU Philippe, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier.

Nbre Délégué(e)s: 16 En exercice: 16

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme CABROL Jacqueline (procuration M. MATHIEU Francis), MM. MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre),

RAYSSÉGUIER Christian (procuration à M. COLOM Vincent),

VAUTE Alain (procuration à M. BOULOGNE Fabrice).

Présent(e)s: 12

Pour: 16 Contre: 0 Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

Abstention: 0

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2023-012

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 - Budget M49 développée

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. COLOM Vincent, Président,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation = 797 964.98 €

Recettes d'exploitation = 1 337 291.55 €

Excédent d'exploitation = 539 326.57 €

Résultat reporté d'exploitation = 467 154.32 €

Soit un résultat total d'exploitation à affecter de : 1006 480.89 €

Dépenses d'investissement = 620 439.48 € Recettes d'investissement = 519 539.34 €

Déficit d'investissement = - 100 900.14 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Président.

Publié le

Résultat reporté d'investissement = 1 380 286.68 €.

Soit un résultat total d'investissement à reporter de : 1 279 38 ID 5081-258100551-20230411-2023012-DE

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de procéder à l'affectation des résultats de la façon suivante :

\* Exploitation :

R 002 - Excédent antérieur reporté : 506 480.89 €.

\* Investissement:

R 001 - Excédent antérieur reporté (report à nouveau) : 1 279 386.54 €.

R1068 - Excédent d'Exploitation capitalisé : 500 000 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication ».

Le Président certifie que la délibération a été affichée le 11/04/2023.